

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 AVRIL 2018 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, MONGE Armand, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, MASSON REGNAULT Xavier, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie-José, VANHAUWAERT Michel, VEYRIER Bénédicte
- Absent excusé : BONNET Ludovic
- HENNET Geneviève procuration à MASSON REGNAULT Xavier

Secrétaire de séance : Madame CARTAGENA Marie-Claire

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, une convention entre le parc naturel régional des baronnies et la commune de Mollans  
Les conseillers autorisent ce rajout.

**Point 1 : CONVENTION ACHAT DE PANNEAUX**

Monsieur le Maire indique qu'il est saisi d'une proposition d'achat de panneaux d'entrée d'agglomération pour indiquer l'appartenance des communes au Parc  
Une participation financière de 100 € par panneaux dans la limite de 2 panneaux est attribuée par le Parc

Monsieur le Maire propose de faire l'achat de 3 panneaux qui seront posés sur les murs d'entrée d'agglomération, et ce pour un montant de 339.33 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de commande avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

**Points 2 / 3 : COMPTES DE GESTION 2017 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**  
**COMMUNE/AEP/CCAS)**

Madame la 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable de la commune, de l'AEP et du CCAS au 31/12/2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter les comptes de gestion 2017 établis par le percepteur
- d'approuver les comptes administratifs 2017 lesquels peuvent se résumer ainsi :

**COMMUNE**

**INVESTISSEMENT**

- dépenses	592 565.93 €
- recettes	562 073.86 €
- Résultat de l'année 2017	- 90 492.07 €
- Résultat reporté de l'année 2016	- 99 794.31 €
- Résultat cumulé	- 130 286.38 €
- Restes à réaliser recettes	227 930.00 €
- Restes à réaliser dépenses	160 084.00 €
- Résultats tenant compte des RAR	- 198 132.38 €

## **FONCTIONNEMENT**

- dépenses		1 003 407.36 €	
- recettes		1 050 072.33 €	
- Résultat de l'année 2017	+	46 664.97 €	
- Résultat reporté de l'année 2016	+	270 204.38 €	
- Résultat cumulé fin 2016	+	<b>316 869.35 €</b>	

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **AEP**

### **INVESTISSEMENT**

- dépenses		121 981.32 €	
- recettes		316 333.14 €	
- Résultat de l'année 2017	+	194 351.82 €	
- Résultat reporté de l'année 2016	+	84 887.79 €	
- Résultat cumulé	+	279 239.61 €	
- Restes à réaliser recettes	+	20 250.00 €	
- Restes à réaliser dépenses	-	299 431.00 €	
- Résultats tenant compte des RAR 2017			+ 58.61 €

### **FONCTIONNEMENT**

- dépenses		366 356.27 €	
- recettes		358 110.48 €	
- Résultat de l'année 2017	-	8 245.79 €	
- Résultat reporté de l'année 2016	+	5 100.28 €	
- Résultat cumulé fin 2017	-	3 145.51 €	

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **CCAS**

### **FONCTIONNEMENT**

- dépenses		3 770.91 €	
- recettes		3 700.00 €	
- Résultat de l'année 2017	-	70.91 €	
- Résultat reporté de l'année 2016	+	5 537.17 €	
- Résultat cumulé fin 2017	+	<b>5 466.26 €</b>	

Les résultats des votes sont les suivants :

Pour: 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **Point n°4 : VOTE DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux 2017

- TH : 7,80%

- TFB : 10,90

- TFNB : 38,79%

Monsieur le Maire, demande au conseil de reconduire les taux de 2017 sur l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sur 2018 les taux de 2017 mentionnés ci-dessus.

## **Point N° 5 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Suite aux résultats des comptes administratifs 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter aux budgets primitifs 2018 de la commune, de l'AEP et du CCAS les résultats suivants :

**Commune : résultat cumulé 2017 : 316 869.35 €**

à concurrence de **198 132.38 €** au report d'investissement recettes compte 1068

à concurrence de **118 736.97 €** au report de fonctionnement recettes au compte 002

**AEP : résultat cumulé 2017 : - 3145.51 €**

à concurrence de **3 145.51 €** au report de fonctionnement dépenses au compte 002

**CCAS : résultat cumulé 2017 : 5 466.26 €**

à concurrence de 0 € à l'investissement

à concurrence de **5 466.26 €** au report de fonctionnement recettes compte 002

**Point n°6 : BUDGETS 2018 (Commune/AEP/CCAS)**

Avant de détailler les 3 budgets, Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'élaboration et l'articulation de ceux-ci et indique que ces documents portent sur les prévisions financières de la commune, du réseau d'eau et de l'assainissement ainsi que du CCAS (centre communal d'actions sociales) pour l'année en cours soit 2018.

Il propose que soient réalisés cette année les investissements suivants : poursuite de l'aménagement du cours Consolin et la création d'un théâtre de verdure ainsi que des travaux de voiries (chemin du Four à Chaux, chemin « de Tite », chemin de la glacière, parvis chapelle st marcel...).

L'extension du local de kinésithérapie, la réfection de la toiture de la salle des fêtes et la réfection du logement sis au-dessus de la Mairie.

De prévoir un emprunt pour l'extension du local kiné et d'ouvrir une ligne de trésorerie par un court terme pour compenser l'avance de la TVA des projets.

Les dossiers de demande de subvention étant en cours. Suite à cette discussion, Monsieur le Maire procède à la présentation du détail des comptes prévisionnels des 3 budgets qui font apparaître les balances suivantes et informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu de procéder à leur vote.

**BUDGET PRIMITIF 2018 de la Commune**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 présenté par Monsieur le Maire par :

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention
- 

Lequel s'articule comme suit :

**INVESTISSEMENT**

	Dépenses	893 222.29 €
- Recettes	893 222.29 €	

**FONCTIONNEMENT**

- Dépenses	1 131 924.97 €
- Recettes	1 131 924.97 €

### **BUDGET PRIMITIF 2018 de l'AEP**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention :

-

Lequel s'articule comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| - <u>Dépenses</u> | 448 356.76 € |
| - <u>Recettes</u> | 448 356.76 € |

#### **FONCTIONNEMENT**

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| - <u>Dépenses</u> | 354 373.02 € |
| - <u>Recettes</u> | 354 373.02 € |

### **BUDGET PRIMITIF 2018 du CCAS)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire par

- 14 Pour
- 0 contre
- 0 abstention :

-

Lequel s'articule comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

- |                   |             |
|-------------------|-------------|
| - <u>Dépenses</u> | 10 266.26 € |
| - <u>Recettes</u> | 10 266.26 € |

## **Point N°7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire indique au conseil municipal que l'enveloppe globale dédiée aux associations ayant été votée au budget, il y aurait lieu de fixer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Proposition 2018</b>
Mollans en fête	15 000,00 €
Ecole pour Mollans	2 000,00 €
Peintres dans la rue	2 000,00 €
Union sportive Une Autre Provence	2 000,00 €
Amicale Saint-Marcel	150,00 €
Amitié Mollanaise	400,00 €
Anciens combattants	280,00 €
Arc en Ciel	300,00 €
Intervalle	150,00 €
Ass° Mollanaise de bridge	150,00 €
Ecole de cirque Badaboum	240,00 €
Foyer socio éducatif	300,00 €
Ski club	150,00 €
Gym féminine Mollanaise	300,00 €
Lire à Mollans	4 000,00 €
Resto du cœur	500,00 €
St-Hubert Mollanaise	150,00 €
Amicale sapeurs pompiers	150,00 €
les amis du cinéma buis	200,00 €
SPA l'Isle sur Sorgue	789.13 €
Ass° pour le Mali	150,00 €
BATUCADA	150.00 €
Ass° Kumuae	150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions. Monsieur le Maire précise que les subventions seront allouées dans l'année au vu des décomptes moraux et financiers de chacune des associations. Un courrier leur sera envoyé dans ce sens.

## **Point n°8 : AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DU SERVICE CIVIQUE**

Madame Cartagena Marie Claire présente le projet de demande d'agrément au titre de l'engagement du service civique

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public. Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 580,55 € net par mois. L'Etat lui verse directement 472,97 € et la Collectivité 107,58 €. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de Mollans sur Ouvèze de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble. Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur de Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- D'autoriser la formalisation de missions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition et donne toute autorisation au maire pour signer les documents relatifs à la mise en place du Service civique sur la commune de Mollans sur Ouvèze.

## **QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

Séance levée à 20 h 55